

Annexe A – Description des Services

PV FICHE CONSTAT N° 08

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 36003522
- Marque : HEXI HG
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 10000 I / KWh
- Rapport TC : 400/1A / Rapport TP : 90.000/100V
- Calibre 1(10)A
- Indexes : k1 k2 (k1+k2) Pmax 13kW Hr
8717688 865080 9598608

Installé sous le compte de contrat et utilisé par M. la société CIBAF à l'adresse Keur Moussa.

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

- Fils plomb coupé (s)
Fils inexistant

A2 – Scellés du boitier

- Nr. scellés du boitier : 77655
Plombs falsifiés
Autres plombs 41797
278916

A3 - Capots

- dévisssé
ouvert
cassé
percé

A4 – Ecran LCD

- cassé
eteint

A5 - Raccordements

- Bouclage du compteur
Bouclage des TC
Isolation des TP

CONSTATS INTERNES :

B1 – Circuit du compteur

- Carte Mère manipulé

COMMENTAIRES :

Le compteur est conforme et l'installation est corrécte

A utilisé le compteur ci-dessus indiqué ; approuvé les constats et a signé la présente fiche de constat.

ENERGIE EXPRESS

Armande Wane


SENELEC

My Faay
Djamil Diouf
Zaff

CLIENT

Omar Zou
WB: voir observation sur le PV

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 02/04/2025 à Keur Moussa

L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N° 36003522. Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : Ukine CIMAF SENEGAL
- Raison Social : CIMAF SENEGAL
- Adresse : Keur Moussa
- Type de compteur : HEXING
- Compte de contrat : 22004163444

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat) N° 08 du 02/04/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

CONFORME

NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESS


Anne de la Wane

SENELEC


My Fayx
Chatty
Djamil Diop

LE CLIENT


22

Observation de client CIMAF : Vu que le pic de 24,9 MW n'a duré que quelques secondes, alors que notre contrat avec SENELEC stipule une moyenne de puissance basée sur le pas de mesure.
CIMAF demande de revoir la facturation


22
02/04/2025